

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	2 <sup>ème</sup>
Nom de site	RUE DES P CARREAUX	Numéro	753560
Adresse du site	1, rue d'Uzès	Hauteur	R+6 (23.55m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les une antenne inactive et partage de la fréquence 2100Mhz en 4G/5G		
Complément d'info	2 antennes sur 1 azimut		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	28/06/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	28/08/2021

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz et 2600MHz), 4G/5G (2100 MHz) et orientées vers l'azimut 60°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 7.3m	Vis-à-vis (25m)	R+3, (23.55m) R+6
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 60° < 4V/m 5G (3500) : 60° < 2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	26.13m		

### Incidence visuelle

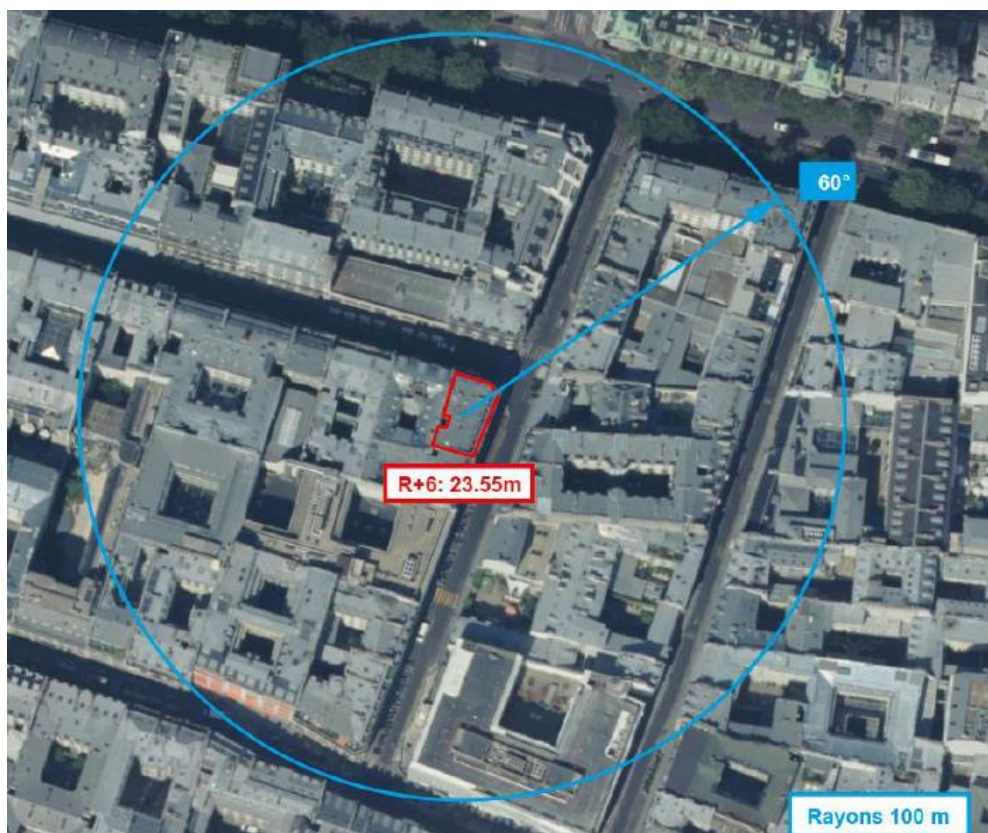
Description des antennes	Ce projet comprend : 1 antenne panneaux existante azimut 60°. (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 1 nouvelle antenne panneaux à faisceaux orientables activée en 5G (3500MHz) pour le même azimut.		
Intégration antennaire	Aucune modification		
Zone technique	Aucune modification		

### Date :

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

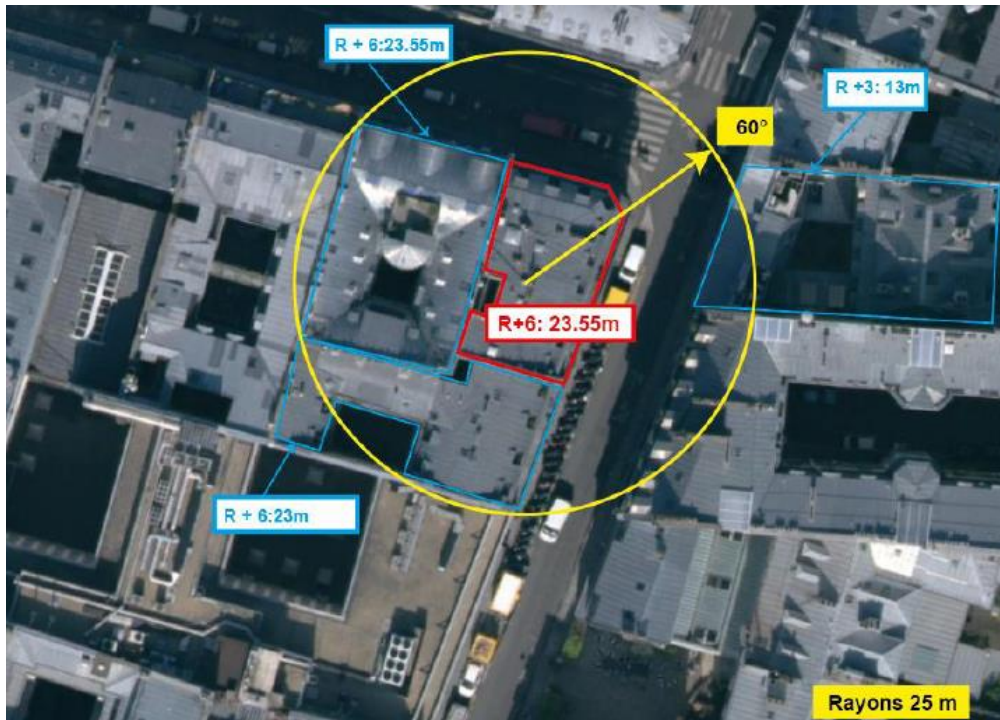
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers  
dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ETABLISSEMENTS PARTICULIERS DANS UN RAYON DE 100M.

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles  
dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

### ❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 60°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>23.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	<i>Azimut 60°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>23.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

*ii. Azimut 60°: antennes à faisceau orientable*

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .


**Vue des Antennes Avant/Après**

Photo du site vue depuis la rue avant travaux



Photo du site vue depuis la rue après travaux

Inchangé

AUCUNE MODIFICATION VISUEL

**Vue des Azimuts**

60°

Azimut 0 :

